



*Liberté • Egalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

# Réunion des 13 contrats de ville 27 juin 2017



*Liberté • Egalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

# Note de cadrage départementale 2018

-

## Cadre d'intervention des crédits spécifiques de la politique de la ville

# Orientations générales (1/2)

## Engagements prioritaires du gouvernement pour les QPV

- l'emploi et la lutte contre le chômage,
- le renouvellement urbain,
- la réussite éducative,
- le lien social et la participation de tous les acteurs de terrain,
- la citoyenneté et les valeurs de la République



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

# Orientations générales (2/2)

2017 : année charnière pour la politique de la ville. > nécessité de dresser un bilan à mi-période de l'efficacité des contrats de ville.

2018 : devra tenir compte de cette évaluation et ajuster, si nécessaire, les stratégies et les objectifs.

# Calendrier de la programmation 2018

<b>Dates</b>	<b>Actions</b>	<b>Commentaires</b>
Au plus tard le 15 octobre 2017	Lancement des appels à projets des contrats de ville	Diffusion aux porteurs de projets (collectivités et associations)
15 décembre 2017	Date limite pour solliciter le report d'une action qui ne s'achèvera pas avant le 31 décembre 2017	Envoi d'un courrier à l'attention de Madame la préfète déléguée pour l'égalité des chances.
Janvier 2018	Transmission des bilans DRE 2017	Le bilan doit avoir été préalablement saisi en ligne sur l'extranet ADDEL du CGET.
31 janvier 2018	Date limite de transmission des bilans définitifs 2017 (hors DRE) pour les actions sollicitant un renouvellement de subvention	Le bilan doit avoir été préalablement saisi en ligne sur l'extranet ADDEL du CGET.
30 juin 2018	Date limite de transmission des bilans définitifs pour les actions financées en 2017 mais non reconduites en 2018	A défaut de la production de ces documents, et après relance, un titre de recette sera émis.
30 septembre 2018	Date limite de transmission des bilans pour les actions financées en année scolaire en 2017	A défaut de la production de ces documents, et après relance, un titre de recette sera émis.



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

# Règles de financement (1/2)

Les actions déposées doivent prioritairement cibler les habitant-es des QPV.

Les crédits Etat spécifiques à la politique de la ville sont dédiés exclusivement aux habitant-es des QPV, avec un taux de co-financement maximal de l'Etat de :

- 80% max pour les actions nouvelles,
- 50% max pour les actions reconduites,
- 30% max pour les actions reconduites pour la dernière année.

## Règles de financement (2/2)

- Subvention sollicitée supérieure ou égale à **5 000 €**
- L'action doit se dérouler **hors temps scolaire**, et **hors TAP/NAP**.
- les charges indirectes /**frais de structure** sont les dépenses liées à l'administration et à l'organisation de la structure (salaires des permanents, loyers, assurances, etc).
- les charges directes sont les dépenses imputables à l'action : salarié de la structure dédié à l'action, prestations de service d'intervenants extérieurs, les **frais d'achats** sont pris en charge par les crédits PV Etat à hauteur de **10% max du coût total de l'action (cf.fiche moyens à compléter)**
- Les crédits de droit commun doivent être mobilisés et affichés en valorisation.
- Pas de cumul avec les crédits PV de la DRJSCS.

# Modalités de dépôt du dossier

- Saisie du dossier sur l'extranet ADDEL du CGET :  
<http://addel.cget.gouv.fr>
- Le dossier doit être complet > les documents suivants doivent obligatoirement être joints :
  - **fiche spécifique aux moyens** mis en oeuvre pour la réalisation de l'action,
  - **fiches spécifiques au DRE et au VVV,**
  - **bilan intermédiaire 2017** pour les actions reconduites,
  - le **dernier bilan, le compte de résultat et l'annexe** de la structure porteuse.



# Rappel sur les pièces nécessaires à l'instruction des DRE

- CERFA global à saisir sur ADDEL
- Pièces à joindre sur ADDEL dans autres PJ de l'action :
  - Tableau de parcours global avec QPV
  - Tableau récap par action avec taux d'individualisation ( objectif 100 %)
  - Bilans intermédiaire au moment du dépôt et définitif (financier et qualitatif) avant le 1<sup>er</sup> trimestre 2018
  - Ingénierie : Contrats des non-titulaires 2018



*Liberté • Egalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

# Qu'est-ce qu'ADDEL ?

- Rappel de l'outil et de sa date de mise en place par le CGET depuis 2013
- Utilisation d'ADDEL par les opérateurs :
  - Aujourd'hui : pour les bilans des actions
  - Demain : aussi pour la saisie en ligne des dossiers 2018

# Pourquoi saisir en ligne sur ADDEL ?

- Mesures de simplification des associations  
dématérialisation et lien avec dites le nous une  
fois projet du SGMAP
- 90 % des préfectures et DDCCS utilisatrices
- Accès aux dossiers et aux bilans des années  
précédentes
- Versement plus rapide en 2018



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

# Le dossier de demande

- Le dossier de demande ne permet pas de saisir une demande de subvention
- 1ère étape sur la structure : BP, RH, documents à joindre dont l'attestation sur l'honneur à signer et scanner
- Avantage : À créer qu'une fois par an pour 2018 par structure
- Fléchage de tous les dossiers sur le niveau département Nord code 59

# Les actions

- 2<sup>ème</sup> étape : mes actions de demandes = demandes de subvention  
2 options : créer une nouvelle action ou dupliquer une action via le dossier de demande
- l'intitulé de l'action doit reprendre le nom du CV et le niveau concerné commune ou agglo  
exemple : CV CAVM Valenciennes ...
- Dans les autres PJ, joindre obligatoirement la fiche moyens et les fiches spécifiques pour le DRE et VVV
- Imprimer pour le scanner et générer un pdf à envoyer par mail
- Une fois le dossier validé , pas de possibilité de revenir le modifier cela implique un échange sur le projet avec le CDP en amont du dépôt sur ADDEL

# Engagements services publics

- Les engagements de service public remplacent l'annexe financière
- ce sont les engagements financiers, humains, techniques ou opérationnels déployés par l'ensemble des signataires du CV au bénéfice des quartiers.
- Les objectifs des conventions ministérielles pourront être traduits en prévoyant, à titre d'illustration, la pérennisation d'une zone de sécurité prioritaire ou en déterminant des objectifs opérationnels, en matière de préscolarisation dans les REP et REP+ et de ciblage des contrats aidés pour les publics des QPV.
- L'annexe permettra de formaliser la complémentarité des crédits du programme 147 avec les moyens relevant du DC. Il pourra d'ailleurs être précisé, parmi les moyens mobilisés par les collectivités sur leurs crédits propres, ceux qu'elles affectent spécifiquement aux QPV .
- L'annexe pourra enfin, mettre en exergue les méthodes de coordination partenariale contribuant à la mise en cohérence des politiques publiques déployées, ainsi que la stratégie et les dispositifs ayant pour objet d'améliorer l'accès aux services publics.



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

# Exemples d'engagements

- 16 ETP créées pour la scolarisation des moins de 3 ans par l'EN
- 30 % des crédits du CLEA par la DRAC
- 56 FONJEP DDACS soit 351 508 €
- 6 postes de greffier dans les MJD
- co-financement des ARMS par l'ARS : 142 272 €
- Déclinaison des données par contrat en cours



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

# Rapport annuel Evaluation mi-parcours





*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

# Rapport annuel

# I- Procédure d'élaboration du rapport annuel

## **Obligation : décret du 3 septembre 2015**

- **Objectif** : inscrire les actions engagées en faveur des quartiers dans une démarche stratégique.
  - Passage des communes aux EPCI s'articule sur 3 axes :
    - élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du CV en concertation étroite avec les communes
    - animation et coordination des dispositifs et des actions dans le cadre du CV
    - définition du programme d'actions
- => redéfinition de la compétence politique de la ville à l'exception des communautés de communes.

PRÉFET DU NORD

### 1.1 Rapport intercommunal :

- le projet de rapport est élaboré par l'EPCI compétent
- il est soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens
- l'assemblée délibérante de l'EPCI approuve le projet de rapport et indique les suites qui peuvent être réservées aux observations formulées par les conseils municipaux et par les conseils citoyens.

### 1.2 Rapport communal :

- le projet de rapport est élaboré par la commune, en lien avec les autres parties signataires du CV
- le cas échéant il est soumis pour avis au conseil communautaire et aux conseils citoyens
- le conseil municipal approuve le rapport tout comme pour le rapport intercommunal. Fusion avec le rapport DSU possible

## II – Contenu du rapport

### 2.1 Analyse transversale

#### Inscription dans le projet de territoire

- le contrat est adossé au projet de territoire, il s'agit de conférer un caractère stratégique et structurant l'action déployée en faveur des territoires prioritaires.
- le rapport rappelle les orientations et priorités définies dans le projet de territoire



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

## Approche intégrée

- les nouveaux contrats de ville doivent favoriser la bonne articulation entre les volets «cohésion sociale», «renouvellement urbain et cadre de vie», et «développement économique et emploi»
- l'approche globale doit être conservée
- sur les territoires éligibles à un soutien financier de l'Anru une condition de recevabilité du protocole de préfiguration puis de projet de renouvellement urbain s'applique.

## Gouvernance

- mobilisation renforcée et adaptée, ambition essentielle de la réforme
- double enjeu de l'évolution des modalités

## Mobilités de participation des habitants

- les conseils citoyens présents sur le territoire concernés sont consultés en amont sur le projet du rapport

## Outils mobilisés pour le pilotage et l'évolution des actions prévues dans le contrat

- présentation et analyse dans le rapport «politique de la ville » des outils mobilisés pour le pilotage et l'évaluation des actions mises en œuvre par les collectivités répondant à un double objectif.

## 2.2 Pour chaque pilier/thématique

**Objectif** : pour chaque pilier, l'analyse suivante traduit ces enjeux

### 2.2.1 Evolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés

→ mesurer à la fois l'évolution des indicateurs socio-économiques sur le quartier et l'évolution des écarts territoriaux

### 2.2.2 Compte-rendu

→ le rapport doit rendre des comptes des actions mises en œuvre par la collectivité

### 2.2.3 Détail des dépenses

→ les EPCI et les communes concernées par les CV doivent élaborer un état de la politique de la ville annexé à leur budget pour suivre les recettes et les dépenses engagées en faveur des quartiers prioritaires.

→ les dépenses recensées sont identifiées par nature : fonctionnement , personnel, investissement, apports en nature

→ toutes les actions n'ont pas vocation à être traduites financièrement

### 2.2.4 Bilan

→ sur la base d'évaluation des actions conduites, il s'agit d'envisager les modalités de poursuite de certaines actions

→ cette partie du rapport maintient l'attention sur la prise en compte des enjeux attachés aux quartiers prioritaires.

## III - Modalités et dotations DSU

**Objectif :** «de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et apportant des charges élevées. »

- La répartition s'effectue selon un indice représentatif des écarts de ressources et de charges socio-urbaines des communes
- La géographie prioritaire de la politique de la ville n'intervient plus dans les critères de répartition du moment de la DSU depuis 2013. PROBLEME : toutes les dotations ne sont pas orientées dans les QPV
- une part significative des communes relevant de la géographie prioritaire perçoit une DSU. Cette dotation n'a pas vocation à être fléchée sur les quartiers prioritaires il est recommandé d'identifier parmi les actions financées via les crédits de la DSU, lesquelles sont déployées au bénéfice des habitants des quartiers.
- Fusion possible du rapport DSU avec le rapport annuel



# Evaluation

## **I. Evaluation du diagnostic à mi-parcours :**

**Objectifs** : - Ajuster la stratégie, et les objectifs des contrats de ville

- Mesurer l'évolution entre les quartiers prioritaires et leurs agglomérations

- **Effets du cadre intercommunal :**

→ dans quelle mesure les caractéristiques sociodémographiques du territoire intercommunal ont-elles évolué depuis la signature du contrat ?

→ quels projets structurants ont été conduits sur le territoire intercommunal ?

→ Comment le contexte économique et de l'emploi du territoire intercommunal a-t-il évolué depuis la signature du contrat ?

- **Evolution de la situation des quartiers :**

→ dans quelle mesure la situation des quartiers prioritaires a-t-elle changé depuis la signature du contrat de ville ?

→ la pertinence des objectifs des contrats de ville est-elle toujours d'actualité ?

## **II. Suivi et évaluation des actions et dispositifs prévus au CV :**

**Objectifs :** Analyser l'avancement et les réalisations du CV afin de les confronter aux objectifs initiaux

### **Le suivi de la mise en œuvre des actions**

- Réalisation du CV :
  - bilan annuel des réalisations
  - équilibre entre les différentes priorités identifiées dans le CV (hors conventions de renouvellement urbain)
  - pourquoi certaines actions n'ont pas été réalisées ?
- Comment les signataires ont-ils mobilisés leurs droit commun en faveur des QPV dans le cadre des 3 piliers ? :
- Action financée dans le CV :
  - part des actions portées par des associations et des collectivités, comparaison CUCS/ CV

## La cohérence entre les actions réalisées et les enjeux du CV

- les réalisations du CV sont-elles pertinentes par rapport à la stratégie qu'il porte ?
- Comment ont été pris en compte les enjeux prioritaires transversaux des CV : l'égalité femmes/hommes, la jeunesse, la prévention de la lutte contre les discriminations ?

## Les impacts de l'action du CV

- Quel a été l'impact des actions réalisées dans le cadre du CV ?/ Quelle action ont un réel impact ?
- Evaluation participative avec les conseil citoyens

### **III. Evaluation de la plus-value du CV en matière d'ingénierie, de gouvernance et de mobilisations des PP**

**Objectif :** Décrire l'ingénierie et la gouvernance du CV pour favoriser la mobilisation des politiques publiques portées par chaque signataire et du contrat, au bénéfice des QPV

- Élaboration du CV : organisation de la gouvernance, définition des objectifs stratégiques du contrat, délai, moyens humains mobilisés par l'intercommunalité
- Gouvernance du CV :
  - niveau de participation des partenaires signataires du CV
  - articulation du portage technique et portage politique du CV
  - la gouvernance facilite une approche transversale + thématique de la transversalité
  - soutien auprès des associations
  - mobilisation des acteurs économiques
  - enjeux relatif des quartiers prioritaires

## L'association des conseils citoyens aux communes

**Objectif de la démocratie participative :** - managérial : valoriser la participation avec l'idée qu'elle optimise les processus décisionnels et rend l'action publique plus efficace.

- Processus de création des conseils citoyens : appui sur des dynamiques précédentes : nombre de membres, articulation d'un conseil avec des instances locales
- Organisation du conseil citoyen :
  - mise en place à l'échelle du quartier prioritaire comme la loi le préconise
  - moyens et ressources des conseils citoyens : financiers, matériels, juridiques = phase de création
  - les modalités de fonctionnement favorisent la participation citoyenne : différents acteurs (membres, adultes-relais, Etat, collectivité, association) en adéquation avec la Charte.
  - équilibre entre les deux collèges sur l'émission des avis
  - co-construction et co-participation aux instances du CV : formation des membres du conseil citoyen, communication et mise à disposition **systematique** d'informations et des documents du CV. Adaptation du langage, adaptation des horaires.
  - intégration du conseil citoyen au CV : le CV doit décrire correctement le conseil citoyen (rôle, compétence, moyens, gouvernance CV)



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

# Pacte financier et fiscal

## Le pacte financier et fiscal de solidarité : état des lieux et perspectives

→ la loi de programmation rend obligatoire pour toutes les intercommunalités signataires des CV, l'élaboration de pactes financiers et fiscaux de solidarité

→ le pacte financier permet de s'interroger sur les finalités de l'action communautaire, il combine différentes logiques :

- La logique rattachée à la redistribution financière
- La logique privilégiant davantage le développement du projet communautaire

# Politique régionale en faveur des quartiers de la Politique de la Ville

## 2017 - 2021

Rencontre des Chefs de Projet Département du Nord  
27 juin 2017



# Les politiques régionales au service de la politique de la ville

## 1. Les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)

Volets urbains des deux Programmes Européen 2014-2020 FEDER FSE

## 2. La mobilisation des crédits de droit commun

## 3. Des crédits spécifiques

=> « Nos Quartiers d'été »

=> Le soutien régional à l'emploi et à l'innovation

=> La contribution au NPNRU

# Les délibérations cadre

Le soutien Régional à l'emploi  
et à l'innovation  
+ Nos Quartiers d'été

VOTÉE

Contrat de ville : les  
enveloppes par EPCI

VOTÉE

Contrat de ville : les  
programmations 2017

Juin et  
octobre  
2017

Soutien au Nouveau  
Programme de  
Renouvellement  
Urbain

*Une délibération spécifique  
qui précise les modalités  
d'intervention de la Région.*

VOTÉE

Ex FPH : Les Projets  
d'Initiative Citoyenne

VOTÉE

NPRU : les enveloppes  
par EPCI

Juin 2017

NPRU : la convention  
avec l'ANRU

A venir



# LE SOUTIEN RÉGIONAL À L'EMPLOI ET À L'INNOVATION

## Figures imposées

(Objectif : 50 % de l'enveloppe de l'EPCI)



Co-financement de projets répondant aux

### 3 priorités régionales :

Développement économique & Accès à l'emploi  
Troisième Révolution Industrielle  
Cadre de vie & Aménagements urbains



3 portes d'entrée favorisant  
l'innovation

Innovation  
sociale

Participation  
des habitants

Numérique

## Figures libres

(Objectif : 50 % de l'enveloppe de l'EPCI)



Co-financement de projets répondant aux

### priorités du territoire

Priorités des contrats de ville

Dialogue avec les EPCI

Appui aux dynamiques locales

**ENVELOPPES FINANCIERES PAR EPCI  
(Fonctionnement et Investissement)**

# LE SOUTIEN AU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

## 3 priorités régionales :

- *Economie, formation, emploi*
- *TRI - Rev3*
- *Aménagement urbain et Attractivité*

Développement économique des  
quartiers

Logements (parc privé ancien en priorité)

Innovation sociale ou  
numérique

Cadre de vie

Services et équipements publics

240 M€ sur 10  
ans dont 15% en  
réserve de  
performance  
régionale

Périmètres  
ANRU non  
exclusifs

Signature possible  
des protocoles et  
financement des  
études

54 quartiers identifiés – Convention régionale avec l'ANRU engageant le 1 pour 3 –  
Conventions opérationnelles à construire sur un principe d'écoute et de dialogue

## Les Projets d'Initiative Citoyenne (ex FPH)

**Association gestionnaire** en prise directe avec les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (quartiers de veille compris)

**Inclus dans la programmation et les enveloppes** annuelles régionales des contrats de villes des EPCI concernés (Fonctionnement)

**Fiches-action simplifiées**  
=> une auto-évaluation succincte

**Mise en place d'outils d'observation, d'évaluation, de capitalisation et de communication** (voir animation régionale).

**Droit commun régional expertisé sur le volet participatif**

**Des projets éligibles au-delà de décembre 2017**

### 10 Thématiques ciblées :

- Insertion par l'économique ;
- Innovation sociale ;
- Démocratie numérique et sensibilisation aux usages numériques ;
- Transition énergétique et écologique ;
- Valorisation des circuits courts ;
- Lutte contre l'isolement notamment des personnes fragiles ;
- Lutte contre l'illettrisme ;
- Echanges de savoirs, entraide et soutien scolaires ;
- Valorisation et découverte du patrimoine et de l'histoire locale ;
- Créativité artistique.

# **PROCESSUS DE LA PROGRAMMATION CV 2018**

**1 Phase préparatoire de l'appel à projets > EPCI**

**2 Phase d'étude des projets par les services régionaux > Région**

**3 Phase de validation des programmations technique et politique > Région et EPCI**

**4 Phase de dialogue avec l'EPCI > Région & EPCI**

**5 finalisation des délibérations > Région**

**6 Phase de bilan et préparatoire de la programmation suivante > Région & EPCI**

## Premiers éléments de bilan pour la programmations 2017

Contrats de ville passant à la CP de juin : CAPH, CAD, CAMVS, CCCO, CCCC, CCSA, CCPC, CUD, MEL  
=> Hors MEL : 114 opérations pour un montant global affecté de 1 067 242 €, dont 457 125 € en investissement et 610 117 € en fonctionnement.

=> MEL : 81 opérations pour un montant global affecté de 1 222 976 €, dont 451 493 € en investissement et 771 483 € en fonctionnement.

Pour l'ensemble des contrats de ville : 334 premiers projets

- En fonctionnement

57% des projets relèvent des figures imposées (1 250 658 € / 128 projets)

> 52% pour la priorité 1

> 14% pour la priorité 2

> 34% pour la priorité 3 (cadre de vie)

43% relevant des figures libres (931 943 € pour 134 projets)

> près des 2/3 sont des projets FPH/PIC (96 projets pour 649 122 €).

- En Investissement

98 % des projets relèvent des figures imposées (1 452 779 € pour 67 projets) essentiellement sur la priorité 3 (cadre de vie pour 98%).





**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DU LOGEMENT**

**SERVICE ANIMATION TERRITORIALE**

**SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER &  
FONDS EUROPEENS**

**DEPARTEMENT  
ACCOMPAGNEMENT  
DES TERRITOIRES**

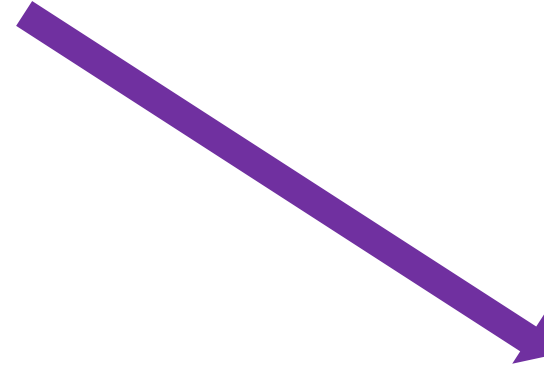
**SERVICE  
AMENAGEMENT**

**SERVICE  
INGENIERIE**

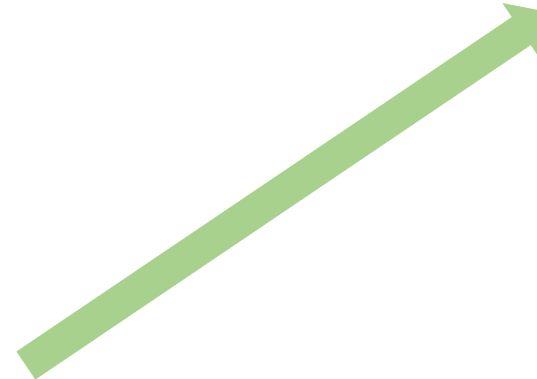
**SERVICE  
DYNAMIQUE  
RURALE**

**SERVICE LOGEMENT ET HABITAT**

**SERVICE COHESION SOCIALE ET URBAINE**



**INTERLOCUTEURS des  
TERRITOIRES (entrée  
territoriale & entrée  
thématique)**



# Quelques messages pour la programmation 2018

## **LISIBILITE DE L'ACTION REGIONALE**

- **Concentration maximum des moyens (éviter le saupoudrage quitte à favoriser le décroisement avec les autres financeurs)**

## **RESPECT DU CADRE VOTE**

- > **Dialogue de gestion avec les EPCI : technique et politique**
- > **Respect des enveloppes financières**
- **Point Bilan à prévoir avec les élus référents régionaux en fin d'année**

## **ROLE MAJEUR DE L'EPCI**

- > **en tant qu'animateur du contrat de ville, de la définition de sa stratégie et de relais des informations des financeurs**
- > **Écoute des partenaires pour construire les programmations ultérieures**
- **Identifier les difficultés ou contraintes rencontrées**

## **LISSAGE DES DOSSIERS sur PLUSIEURS CP**

# La mobilisation du Droit commun

## **D'où on part :**

Deux régions, plusieurs outils, des crédits spécifiques en QPV, du Droit commun en QPV non valorisé  
Une fusion des politiques publiques pas encore achevée, une réorganisation complète des services

## **Ce que disent les délibérations cadres PV et RU :**

*« toutes les politiques régionales dites de droit commun [...] ont vocation à profiter à l'ensemble du territoire régionale »*

*« Une attention particulière sera portée à ce que les quartiers prioritaires de la politique de la ville puissent bénéficier de ces politiques »*

*« La mise en place d'outils d'évaluation permettra de vérifier régulièrement l'atteinte de ces objectifs »*

*« Outre l'ensemble des politiques de Droits Communs que la Région pourra mobiliser ... »*

## Les aides individuelles (hors quartier de veille)

Aide aux Transports 2016	QPV		Inconnu	Total général
	Département	OUI		
02	20	1 108		1 128
59	88	2 522	23	2 633
60	18	1 916	2	1 936
62	102	3 333	13	3 448
80	15	2 130	4	2 149
<b>Total général</b>	<b>243</b>	<b>11 009</b>	<b>42</b>	<b>11 294</b>

Chèque Pass formation 2016	En QPV	hors QPV	NSP
02	8	101	2
59	79	342	7
60	14	169	
62	29	309	7
80	9	144	
<b>Total général</b>	<b>139</b>	<b>1065</b>	<b>16</b>

Crédits spécifiques en Quartier de veille	Montant Subv proposée	Nb
Fonctionnement	476 049,00	57
Figure imposée	182 310,00	19
Cadre de Vie	57 417,00	8
59	52 350,00	7
62	5 067,00	1
Dév éco	58 597,00	6
59	30 274,00	3
62	28 323,00	3
TRI	66 296,00	5
59	61 000,00	4
62	5 296,00	1
Figure libre	293 739,00	38
FL	293 739,00	38
02	20 018,00	2
59	267 003,00	33
62	6 718,00	3
Investissement	371 243,00	19
Figure imposée	371 243,00	19
Cadre de Vie	357 569,00	18
59	342 778,00	17
62	14 791,00	1
Dév éco	13 674,00	1
59	13 674,00	1
<b>Total général</b>	<b>847 292,00</b>	<b>76</b>

## **LES OUTILS**

### **GALIS (Gestion des Aides en Lignes Simplifiée)**

Un nouvel outil au cœur de la mobilisation du Droit Commun : GALIS

- > Point d'entrée unique pour toute demande d'aide faites à la Région
- > Application généralisée au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- > Pas de double saisie pour les porteurs de projets mais prise en main à prévoir dès accord de subvention (suivi mandement, bilan, évaluation) : instruction par les services régionaux
- > Tagage dès les premières pages de l'instruction du projet, sur sa situation géographique en quartier prioritaire ou au bénéfice d'un quartier prioritaire : valable pour l'instruction du dossier pour toute demande

### **Les aides individuelles**

- > Travail entre le SIG et la plateforme de demande d'aide et bilan régulier

## **LES PERSPECTIVES**

- > Mobilisation politiques interVP et techniques interdirections
- > Tagage au minimum dès 2018 sur l'ensemble des politiques publiques
- > Thématiques prioritaires : Culture, santé, mobilité, aides individuelles, formation, développement économique, sport, Lycée...



*La ville autrement...*

## Évaluation du contrat de ville

Quelques outils de l'IREV disponibles en ligne



## Une boîte à outils issus d'une coproduction

IREV, Pascale MARGUERETTAZ, chefs de projet politique de la ville, État, Région, Département du Nord.

> outil, support méthodologique (pas de valeur réglementaire)

### Composée de :

- Propositions pour une annexe au contrat de ville expliquant comment s'organise l'évaluation du contrat de ville
- Outils concrets avec indicateurs pour réaliser cette évaluation
- Un rétro-planning type pour élaborer, valider et renseigner ces documents évaluatifs



## 1/ Une annexe au contrat de ville

- « Légitimer » l'évaluation
- Expliciter l'intention
- Définir qui évalue et le rôle de chacun
- Choisir les objets de l'évaluation (quels champs vont être examinés?)





## 2/ Des grilles d'indicateurs pour 4 objets au cœur du contrat de ville

Objet	Outil
Actions de la programmation	Fiche de suivi-bilan pour chaque action
Mobilisation du droit commun	Tableau d'identification du droit commun et de comparaison avec un quartier de référence
Gouvernance du contrat de ville	Tableau d'indicateurs à renseigner pour suivre les instances
Participation des habitants	Tableau d'indicateurs à renseigner pour suivre les conseils citoyens



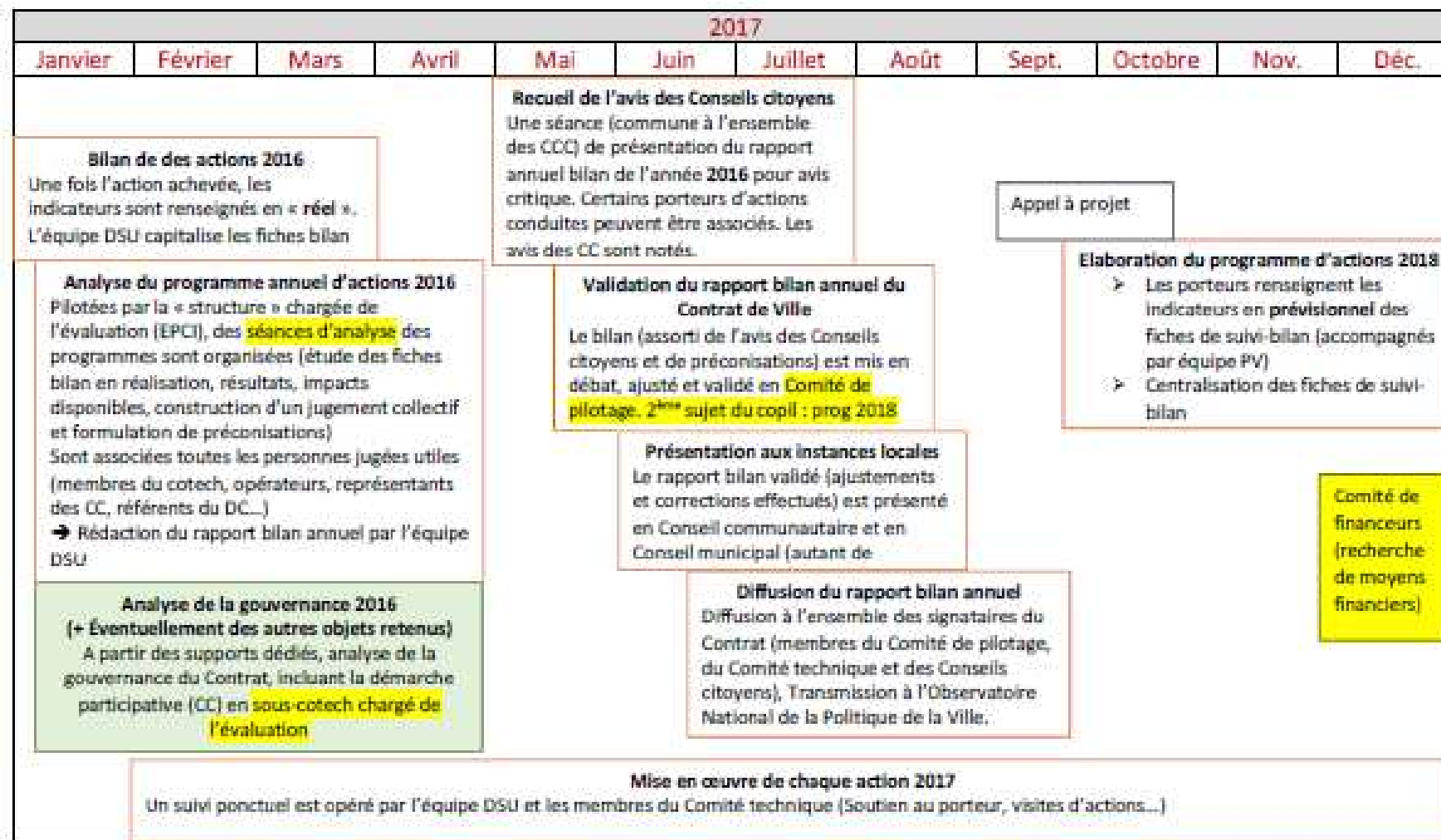
## 2/ Des grilles d'indicateurs pour 4 objets au cœur du contrat de ville

### BENEFICIAIRES DE L'ACTION

Indicateurs		Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation intermédiaire (en date du : xx/2016)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires <u>éventuels</u>
Nombre total de bénéficiaires					
Effectif par sexe	Hommes / garçons				
	Femmes / filles				

Indicateurs		Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation intermédiaire (en date du : xx/2016)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires <u>éventuels</u>
Effectif habitant les quartiers classés prioritaires + Veille Active	Qu XXX				
	Qu YYY				
	Qu ...				
	Qu ...				
	Qu ...				
Effectif issu du reste de la commune					
Effectif hors commune					
Effectif hors EPCI					

### 3/ Un rétro planning type



### 3/ Un rétro planning type

#### Année en cours (2017)

- **Étape 1** : adaptation des outils proposés à la situation locale (travail technique)
- **Étape 2** : validation politique du dispositif d'évaluation (l'annexe au contrat de ville)
- **Étape 3** : élaboration d'un programme d'actions 2018 pour lequel chaque action a des indicateurs « prévisionnels » renseignés en amont par les opérateurs (cf. outil de fiche suivi-bilan des actions).

#### Année suivante (ici, 2018)

- **Étape 1** : évaluation de la programmation de l'année précédente (compléter les indicateurs en réel)
- **Étape 2** : partage et ajustement du rapport annuel
- **Étape 3** : élaboration du programme d'actions de l'année suivante pour lequel chaque action a des indicateurs prévisionnels renseignés en amont par les opérateurs (cf. outil fiche de suivi-bilan des actions).











## Où retrouver ces outils ?

*Sur le site de l'IREV*

<http://www.irev.fr/action/cycle-qualification-levaluation-contrat-ville>

*(attention, nouveau lien à partir de septembre 2017 > contactez nous)*

### Fichiers joints:

-  Plaquette de présentation du cycle de qualification sur l'évaluation du contrat de ville (2015)
-  Fiche outil n°1 à compléter : écrire le processus évaluatif à annexer au contrat de ville (IREV, 2015)
-  Fiche outil n°2 à compléter : évaluer le droit commun (IREV, 2015)
-  Fiche outil n°3 à compléter : suivre la gouvernance et la participation des habitants dans le contrat (IREV, 2016)
-  Fiche outil n°3 (exemples d'indicateurs) : suivre la gouvernance et la participation des habitants dans le contrat (IREV, 2016)
-  Fiche de suivi-bilan des actions de la programmation (proposée par CR NPDC-CD59-Préfecture du Nord suite au travail collectif)
-  Décret sur le rapport annuel obligatoire du contrat de ville (Ministère Ville, 03/09/2015)
-  Synthèse du cycle de qualification évaluation : l'essentiel en 8 pages (IREV, février 2016)

**A noter dans les agendas :**

*Rencontre de réseau des chefs de projet spécial « Évaluation »*

*Le 12 septembre de 14h à 16h30*



*Merci !*

**Marie SIOEN – Chargée de mission IREV**

[m.sioen@irev.fr](mailto:m.sioen@irev.fr)



Observation

Suivi

Evaluation

# Présentation de la Mission OSE

IREV - 26 juin 2017





# Observation

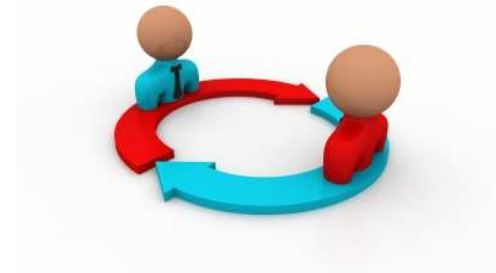
# Suivi

# Evaluation

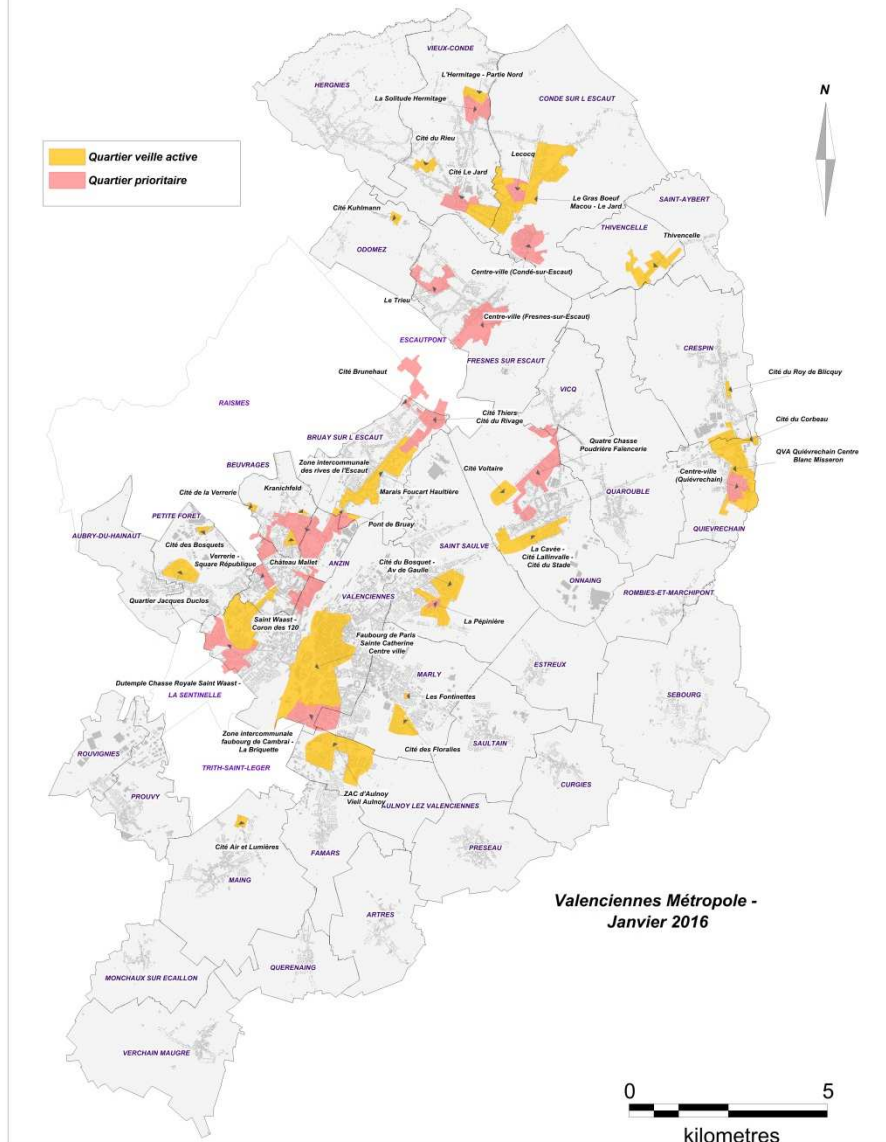
Des territoires du  
Contrat de Ville

des **ACTIONS** des  
programmations :  
REALISATION  
RESULTATS

- Des **impacts** des ACTIONS
- Des **objectifs** du Contrat de Ville
- **Des pratiques et manières de faire** induites par le contrat de ville



## La géographie prioritaire de Valenciennes Métropole 2015-2020



- Valenciennes Métropole : 35 communes
- Communes en Politique de la Ville : 18
- Nombre de quartiers prioritaires : 14
- Nombre de quartiers de veiller : 20
- Nombre d'habitants :
  - CAVM : 190 459
  - Dont QP : 35 888 soit 20% de la population

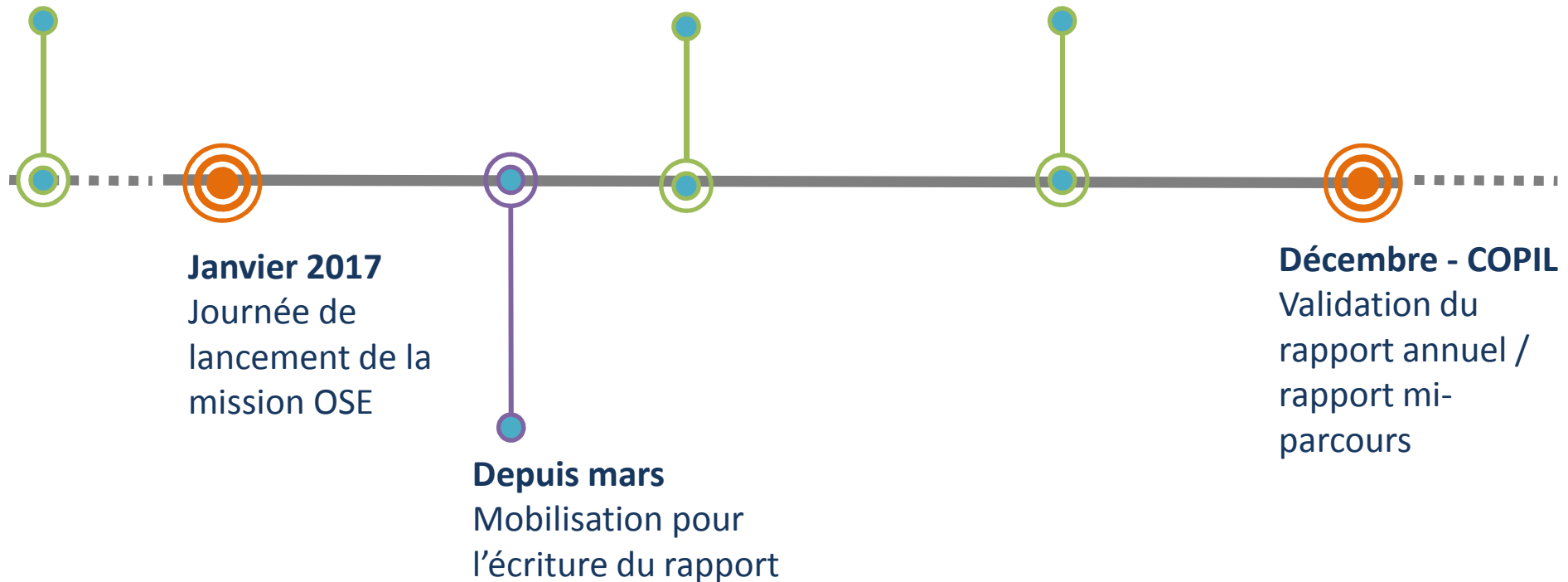


# Calendrier mission OSE - 2017

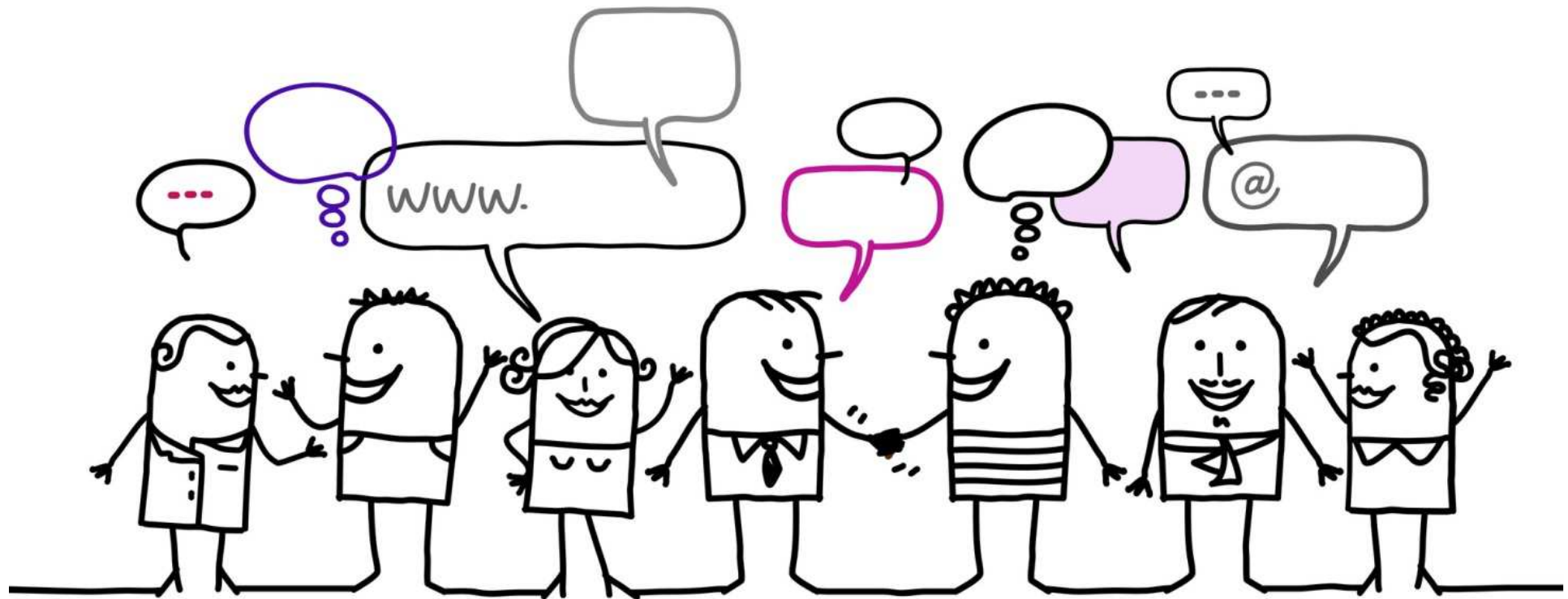
**Sept.-Décembre 2016**  
Une 20aine de  
partenaires rencontrés

**Juin**  
Mobilisation lors des  
groupes thématiques et  
des groupes locaux

**Dès septembre**  
Démarrage de la  
mission  
d'accompagnement



# Rencontres préalables



# Organisation d'une journée de mobilisation



## Programme Lundi 9 janvier 2017 Lancement de la mission OSE ENTE - 11 Rue de Roubaix, 59300 Valenciennes

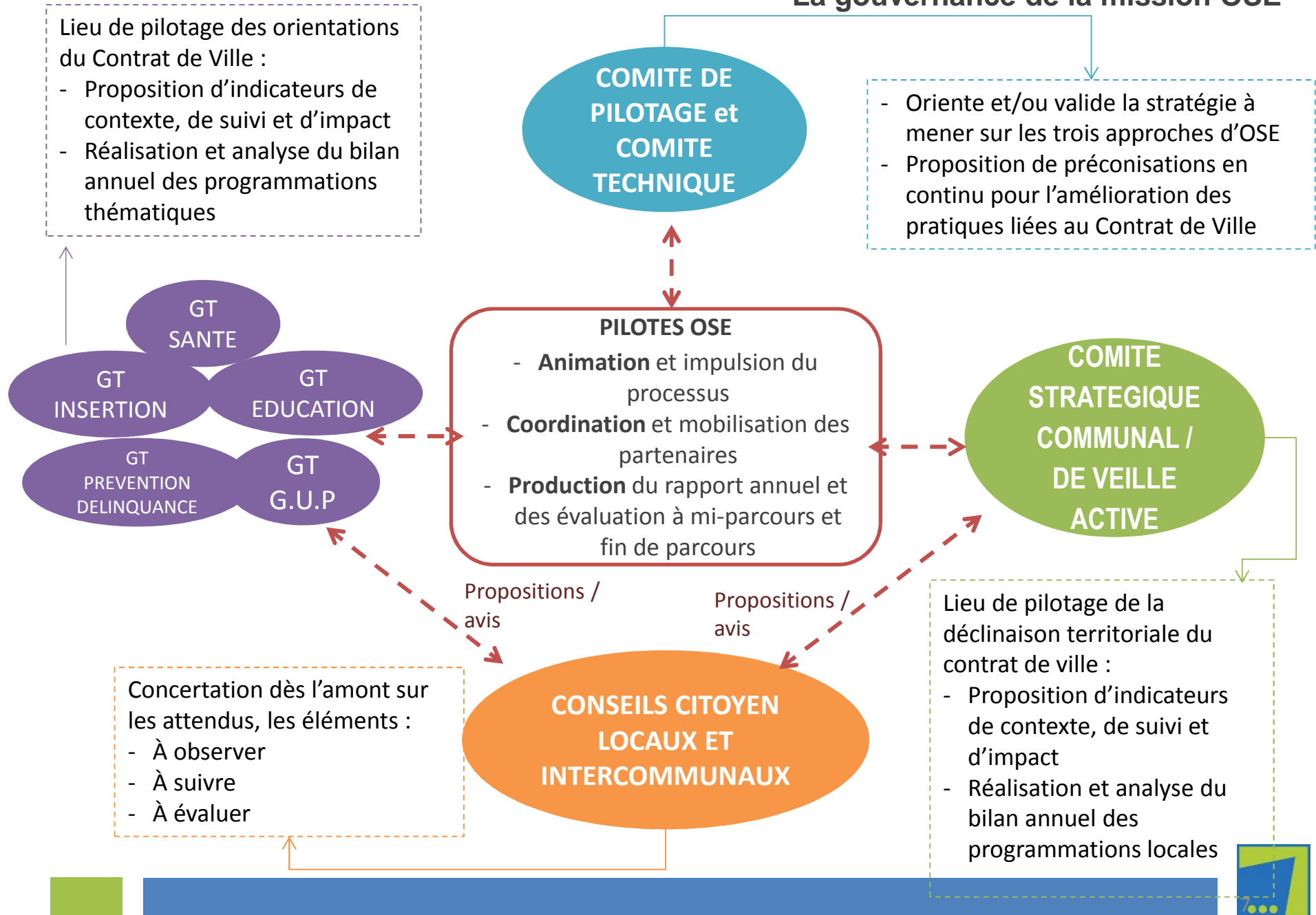
- 9h - 9h15 :** Accueil et introduction de la journée
- 9h15 - 9h45 :** Vos ambassadrices OSE
- 9h45 - 10h15 :** Notre vision d'OSE
- 10h15 - 10h45 :** OSE : qu'est-ce que ça m'inspire ?
  
- 10h40 - 11h :** Pause gourmande
  
- 11h - 12h30 :** Conférence débat « l'évaluation comme étape incontournable de la Politique de la Ville »
  
- 12h30 - 13h30 :** Pause déjeuner au restaurant de l'ENTE
  
- Ateliers en sous-groupe thématique : nécessite une inscription au sein d'un des cinq axes retenus – chaque sous-groupe effectuera les mêmes ateliers, mais autour de la thématique choisie uniquement.
  
- 13h30 - 14h30 :** (Re)découvrons notre Contrat de ville
- 14h30 - 15h30 :** Un peu de méthod'OSE - les critères de réussite des objectifs du Contrat de Ville
  
- 15h30 - 15h45 :** Pause gourmande
  
- 15h45 - 16h15 :** Venez OSEz avec nous- les facteurs de réussites
- 16h15 - 16h40 :** Propos conclusifs par le CGET – un œil extérieur averti - et par l'équipe OSE

“ Evaluer, c'est évoluer ”



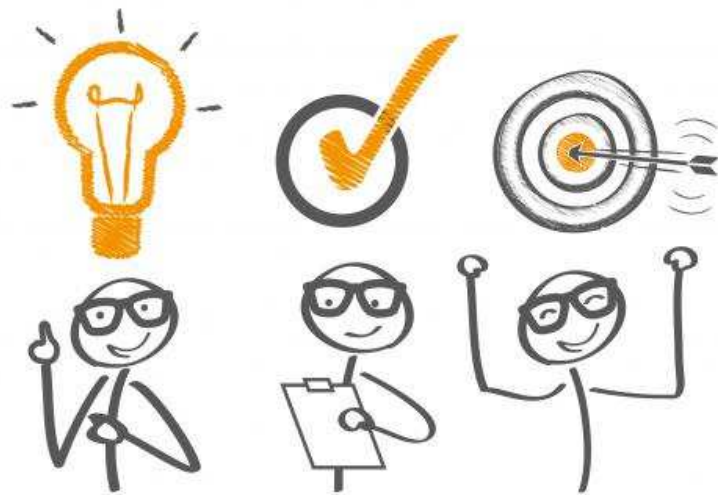


# La gouvernance de la mission OSE



# AMO – 2 composantes de la mission

- mise en place de formations-actions



- accompagnement global / coaching





# Formations-Actions

## OBJECTIFS :

- apporter des connaissances théoriques
- partager les expériences de mise en œuvre
- Recherche de solutions

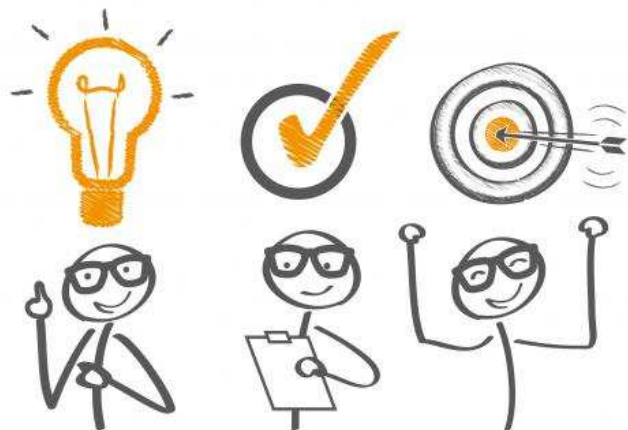


Formation en deux temps :

- T1 : partage d'expériences et apport théorique
- T2 : 3 à 6 mois après – capitalisation, partage d'expériences







# EXEMPLES

## Formations-Actions



4 formations actions  
à définir

THEME DE LA FORMATION-ACTION	BENEFICIAIRES
Déterminer de bons INDICATEURS pour suivre et évaluer son action	porteurs de projets associatifs identifiés collectivement par les partenaires financeurs et les chargés de mission de l'agglomération
Evaluer les IMPACTS des actions	chefs de projets et chargés de mission thématique
Observation des territoires : un contexte social et des dispositifs de droit commun	Partenaires contrat de ville
Evaluer les pratiques et manières de faire	Partenaires contrat de ville
S'impliquer dans l'évaluation des actions	membres des conseils citoyens (référents intercommunaux)





# Accompagnement global / coaching

## **OBJECTIFS :**

- assurer un suivi en continu de la démarche OSE,
- apporter, selon les sollicitations, conseils et expertises



# PLAN DU RAPPORT

- I. Evolution de la situation dans les quartiers prioritaires (sur les 3 piliers : cohésion sociale, rénovation urbaine, développement économique)
- II. Suivi et évaluation des actions et dispositifs prévus au contrat de ville
  1. Le suivi de la mise en œuvre des actions (par pilier/ par axe / par territoire)
  2. La cohérence entre les actions réalisées et les enjeux du contrat de ville
  3. Les impacts des actions du contrat de ville
  4. Bilan et perspectives (sur la base de l'évaluation des actions)
- III. Évaluation de la plus-value du contrat de ville en matière d'ingénierie, de gouvernance et de mobilisation des politiques publiques
  1. Moyens spécifiques et droit commun déployés en faveur des QPV
  2. Outils de pilotage et gouvernance



# 2017 : mise en place des OUTILS

I. Evolution de la situation  
dans les quartiers  
prioritaires



**OBSERVATOIRE**

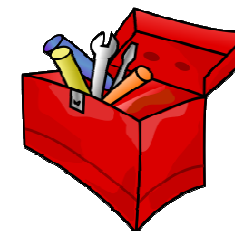


Qui s'appuie sur les ressources  
internes CAVM :

- SIG
- Chargé de mission Observatoire

Qui s'appuie sur les ressources des  
partenaires signataires du Contrat de  
Ville

# 2017 : mise en place des OUTILS



## II. Suivi et évaluation des actions et dispositifs prévus au contrat de ville

1. Le suivi de la mise en œuvre des actions (par pilier/ par axe / par territoire)
2. La cohérence entre les actions réalisées et les enjeux du contrat de ville
3. Les impacts des actions du contrat de ville
4. Bilan et perspectives (sur la base de l'évaluation des actions)



**Enquête PROG**



**TABLEAUX BILAN**



**graphiques**



**REFERENTIEL**

# 2017 : mise en place des OUTILS

III. Évaluation de la plus-value du contrat de ville en matière d'ingénierie, de gouvernance et de mobilisation des politiques publiques

1. Moyens spécifiques et droit commun déployés en faveur des QPV
2. Outils de pilotage et gouvernance



**ENQUETE INGENIERIE**



**répertoire**



**TABLEAUX SUIVI**

# Calendrier Rapport Politique de la Ville

